



PASS Saint-Germain 2026

Vous souhaitez créer votre « PASS 2026 » ?

Cette carte gratuite permet aux saint-germinois qui peuvent en bénéficier de profiter de tarifs très avantageux pour la plupart des sorties et activités organisées par la municipalité. (et – à venir - négociées avec les associations ou d'autres organismes).

Elle s'adresse aux personnes et familles résidant sur la commune et dont le quotient familial (QF) est inférieur ou égal à 1350, ainsi qu'aux bénéficiaires de l'ASPA et de l'AAH : ce qui concerne beaucoup de monde !

Vous êtes intéressé(e) ?

Déposez sans tarder à l'accueil de la mairie, sous pli fermé intitulé « PASS 2026 », les documents justificatifs nécessaires énoncés ci-dessous.

- Pour tous : Ce formulaire rempli (voir au dos)
- Pour tous : une photo d'identité par bénéficiaire (y compris les enfants).
- Pour les familles avec enfant(s) : relevé CAF de moins de trois mois, mentionnant chacun des parents ainsi que les enfants. Si les parents ne sont pas mariés/pacsés ou sont divorcés, sera pris en compte le QF CAF du parent auquel sont rattachés les enfants.
- Pour les personnes seules ou les couples sans enfant : avis d'imposition 2026 (à défaut 2025) sur les revenus de l'année 2025 (à défaut 2024). Un avis pour chaque membre du foyer
$$QF = (1/12^{\text{ème}} \text{ du revenu fiscal de référence}) / \text{nombre de parts.}$$

